

## **DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 27.01.2022**

### **Cession de fossés communaux**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à l'euro symbolique aux deux riverains concernés, une partie du fossé communal dit "Dorfgraben".

### **Affaires forestières :**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la prévision des coupes à façonner et le programme des travaux de l'année 2022 présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux dans la forêt communale,
- approuve l'état d'assiette pour l'année 2023, sous réserve de pouvoir la modifier fin 2022 lors de son inscription à l'état prévisionnel des coupes.

### **Motion pour la défense du droit local dans le cadre de la durée annuelle du temps de travail**

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit des agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

### **Permis d'aménager - Travaux de voirie**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer un devis avec le bureau d'études BEREST d'ILLKIRCH GRAFFENSTADEN pour la rédaction du permis d'aménager relatif aux travaux de voirie des rues des Seigneurs, Lilas, Serruriers et du Maréchal Leclerc.

### **Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL)**

Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions), émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.